

gouvernement discute de la possibilité de faire du ministère des Travaux publics une société de la Couronne.

A l'égard des parcs nationaux, un des aspects les moins souhaitables de la politique gouvernementale, c'est d'insister sur des baux de 42 ans. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont, il est vrai, déclaré un moratoire sur les baux perpétuels, mais ils offraient des baux de 42 ans avec la certitude d'une durée additionnelle de 21 ans et d'une période supplémentaire dont la longueur serait négociée. Le gouvernement actuel s'en tient à 42 ans, sans aucune promesse supplémentaire. L'absurdité de cette politique se manifeste très clairement dans ce qui se passe aujourd'hui autour du lac Louise. En 1956, l'ex-chef du parti libéral québécois, alors ministre fédéral compétent, a exproprié une vaste parcelle de terres détenues en franc-alleu dans la région. A l'époque, on prétextait, officiellement, que le gouvernement fédéral avait besoin d'une acre et demie de terrain pour la route transcanadienne. Il a pris plus de 30 acres. On n'en avait pas besoin dans l'immédiat, mais on s'en empara, parce que l'on entendait se débarrasser de la propriété privée. Par la suite, alors qu'un procès était en vue, on décida que ces terrains étaient nécessaires à l'établissement d'un centre habité. Les propriétaires de ces terrains avaient projeté d'aménager une zone réservée aux loisirs. Leurs projets furent contrecarrés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a dépensé des sommes énormes pour aménager ces terrains en vue de l'établissement du centre habité, mais les terrains demeurent inoccupés. Et pour quelle raison? Parce qu'aucun lotisseur ou entrepreneur privé n'est intéressé par la seule offre qui ait été faite: un bail de 42 ans. Cela ne les intéresse absolument pas.

Nous sommes en présence ici d'un exemple où le gouvernement est impuissant et l'entreprise privée indifférente. Si vous songez au préjudice subi par l'industrie du tourisme par suite de l'impasse provoquée par les bureaucrates d'Ottawa, vous vous demanderez quand le ministre et le gouvernement se montreront raisonnables et comprendront qu'un gouvernement ne saurait jamais se substituer à l'entreprise privée quand il s'agit de satisfaire les besoins des touristes.

Si le ministre pouvait se résoudre à rester à la Chambre assez longtemps, il serait intéressant qu'il fasse une déclaration à propos des rumeurs selon lesquelles le gouvernement fédéral négocierait actuellement avec l'Imperial Oil la reprise et l'exploitation du lotissement mis en veilleuse. Il pourrait aussi dire si l'Imperial Oil sera forcée d'adhérer aux dispositions du bail valable pour 42 ans ou si, par suite de l'influence dont jouit cette com-

[M. Schumacher.]

pagnie géante, des modalités spéciales lui seront consenties. Je constate que le ministre est revenu. Peut-être voudra-t-il répondre à cette question. Ce n'est peut-être qu'une rumeur, mais le ministre est tenu envers le Parlement et le peuple de la confirmer ou de l'infirmier.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député devrait, je crois, ouvrir l'œil. J'étais assis à côté de celui qui pilote le projet de loi à la Chambre des communes, mon secrétaire parlementaire, et il s'acquitte fort bien de sa tâche.

M. Schumacher: Je comprends très bien les remarques du ministre, mais j'aimerais exposer mon point de vue. C'est le ministre qui est chargé de faire adopter ce projet de loi, et non pas n'importe lequel secrétaire parlementaire. Je me demande de qui il se réclame pour déléguer son autorité à un secrétaire parlementaire.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, vu les modifications apportées à l'ordre du jour par le président du Conseil du Trésor, pourrait-il faire connaître à la Chambre les travaux prévus pour demain?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je crois que la question m'est adressée plutôt qu'au président du Conseil du Trésor.

L'hon. M. Lambert: Mes excuses.

L'hon. M. Macdonald: Il n'y a pas de mal. Nous avons l'intention de poursuivre ce débat demain. Ce sera, je crois, le quatrième jour de délibérations sur cette mesure, et j'espère que nous pourrons la passer en deuxième lecture demain.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE—LA RÉDUCTION DU SECRÉTARIAT PERMANENT—L'EMPLOI DE CONSEILLERS DE L'EXTÉRIEUR

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je reviens à la question que je posais il y a quelque temps au président du Conseil du Trésor (M. Drury) au sujet du Conseil économique du Canada, groupe des plus précieux qui consacre ses efforts à la santé économique nationale. Ses rapports et ses études jettent une vive lumière sur nos